



Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Grand Lac (ex CALB) – Toutes les communes

Publié le 26 décembre 2023
Dernière modification le 22 janvier 2025

Modification n°2 du PLUi Grand Lac

Le projet de modification n°2 concerne les 17 communes du territoire de l'ex-CALB : Aix les Bains, Bourd eau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, La Chapelle du Mont du Chat, Drumettaz-Clarafond, Gr ésy-sur-Aix, Le Montcel, Méry, Mouxy, Ontex, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, Tresserve, Trévignin, Viv iers-du-Lac et Voglans.

Pour rappel, une modification ne permet pas (L. 153-36 et L. 153-31 du Code de l'Urbanisme) :

- de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables.
- de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière.
- de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Objets de la modification

Depuis la dernière modification n°1, il est apparu nécessaire de procéder à nouveau à des ajustements et corrections des différentes pièces du PLUi: Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlements écrits, règlements graphiques (zonages), annexes. Les objets sont variés.

Concertation préalable

Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable du 6 février 2024 au 1er avril 2024 . Le conseil communautaire en a tiré le bilan par délibération en date du 9 juillet 2024 . Le bilan sera joint au dossier d'en <https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-en-cours/modification-n2-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-grand-lac-ex-calb-toutes-les-communes?>

quête publique.



Pour toutes informations, vous pouvez contacter le service d'urbanisme de Grand Lac par mail : urbanisme-planification@grand-lac.fr

Enquête publique

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Grand Lac concerne toutes les communes du territoire de l'ex CALB.

Il a pour objectif de faire évoluer plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), de s éléments du zonage et du règlement écrit. **Il est mis à l'enquête publique du 17 février à 8h30 au 28 mars 2025 à 12h.**

Consultez les documents et faites part de vos remarques

- **en ligne** sur le site officiel dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5895> (<https://www.registre-dematerialise.fr/5895>)
- **en version papier** au siège de Grand Lac et dans les mairies des communes d'Aix-les-Bains (Service Urbanisme au 9 avenue Victoria), du Bourget-du-Lac, de Brison-Saint-Innocent, de La Chapelle du Mont du Chat, de Drumettaz-Clarafond, de Grésy-sur-Aix, de Le Montcel, de Mouxy, de Pugny-Chatenod, de Saint-Offenge, de Tresserve et de Trévignin.

Envoyez vos remarques

- **par courrier postal** à l'adresse suivante : Grand Lac – Modification n°2 du PLUi Grand Lac (ex-Calb), Commissaire enquêteur – 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex ;
- **par messagerie électronique** via l'adresse mail dédiée enquete-publique-5895@registre-dematerialise.fr

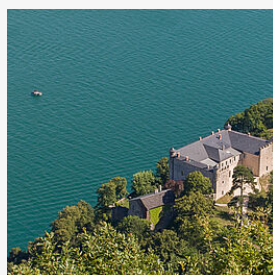
Rencontrez le commissaire enquêteur lors des permanences

Siège de Grand Lac	Lundi 17 février	9h à 12h
	Vendredi 28 mars	9h à 12h

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-en-cours/modification-n2-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-grand-lac-ex-calb-toutes-les-communes?>

Mairie d'Aix-les-Bains - Service Urbanisme	Mercredi 19 février	14h à 16h
	Vendredi 21 mars	9h30 à 11h30
Mairie de Drumettaz Clarafond	Lundi 24 mars	16h30 à 18h
Mairie de Grésy-sur-Aix	Vendredi 14 mars	16h à 19h
	Mardi 25 mars	9h à 12h
Mairie de La Chapelle du Mont du Chat	Jeudi 27 mars	16h à 18h
Mairie du Bourget du Lac	Vendredi 14 mars	9h à 12h
	Mardi 25 mars	14h à 17h
Mairie de Pugny-Chatenod	Lundi 10 mars	16h30 à 19h00
Mairie de Saint-Offenge	Vendredi 21 mars	16h30 à 18h30

Les modalités détaillées sont consultables dans l'Avis d'enquête.



GRAND LAC

Service Urbanisme Esplanade

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-en-cours/modification-n2-du-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-grand-lac-ex-calb-toutes-les-communes?>

Service Urbanisme Foncier

📍 1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

🕒 du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

📞 04 79 63 87 44

@ Courriel

📍 ITINÉRAIRE ([HTTPS://WWW.GOOGLE.COM/MAPS/DIR//45.6814015,9.905628](https://www.google.com/maps/dir//45.6814015,9.905628))



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Le PLUi Grand Lac applicable
- > Les procédures du PLUi Grand Lac approuvées
- > Urbanisme

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.